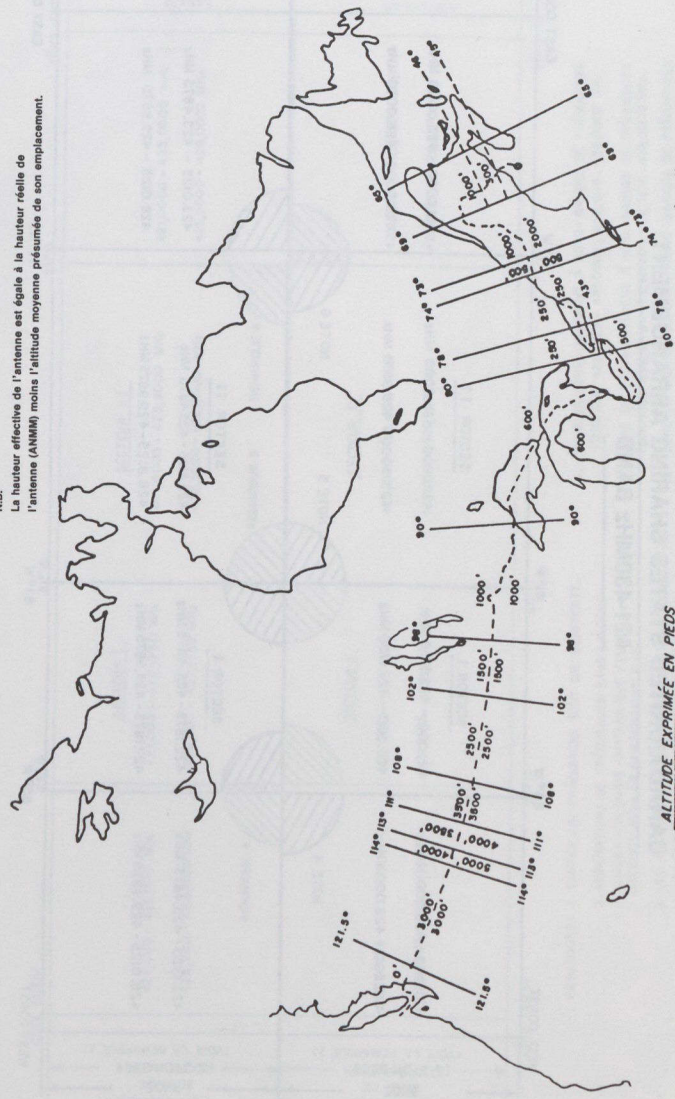


Figure C.1.
ARRANGEMENT CANADO-AMÉRICAIN DE PARTAGE:
BANDE DE 421 À 430 MHz;
ALTITUDES MOYENNES PRÉSUMÉES

Carte représentant les altitudes moyennes présumées, indiquées au tableau C2, à utiliser pour déterminer la hauteur effective de l'antenne conjointement avec le tableau C1 qui donne l'équivalence puissance/hauteur effective de l'antenne.

N.B.
 La hauteur effective de l'antenne est égale à la hauteur réelle de l'antenne (ANMM) moins l'altitude moyenne présumée de son emplacement.



ALTITUDE EXPRIMÉE EN PIEDS

Les distances ne sont pas respectées sur cette carte